SyNPH
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers

Praticiens des territoires

Adhérez sur http://synph.org/
Siège social : 145 A boulevard Baille, 13005 Marseille
Membre de l'INPH

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle du
mardi 22 avril 2025 de 17h à heure de Paris tenue localement à Toulouse et par visioconférence.

1. Rapport moral (président)

Le président ouvre l'assemblée et présente le rapport moral.
Le président a présenté les sujets en cours, non encore résolus.
Concernant le travail d'enseignement des praticiens, celui-ci a partiellement été reconnu à travers l'intégration dans le statut de demi-journées d'enseignement et de recherche. Néanmoins, celles-ci viennent en déduction des demi-journées d'intérêt général ce qui est méconnaitre la réalité du terrain. L'arrêt de la démarche du Ségur de la santé et la volatilité des ministères fait qu'il n'a pas été possible de corriger cette conception erronée du concept de valence d'enseignement et de recherche. En outre, se pose la question d'une action avec nos amis du syndicat hospitalo-universitaire pour une meilleure reconnaissance par l'enseignement supérieur, tant du point de vue honorifique, qu'administrative (dossier à refaire tous les ans pour certains depuis plus de 20 ans) et financière.
La question de l'attribution du pro rata d'IESPE aux praticiens temps partiel exerçant un complément d'activité dans une structure de service public a, là aussi, été victime de la fin des processus de concertation alors que nous avions eu des assurances du délégué général de l'INPH que le sujet était en voie.
Un échec a été la volonté de l'INPH de revaloriser la carrière des plus jeunes et d'améliorer la fin de carrière, ce qui touchait moins de monde dans un premier temps vue la durée de carrière et l'âge d'entrée moyen. Nous étions solidaires de cette volonté, même si nous aurions préféré une revalorisation de tous. En effet, la part liée à la revalorisation de l'IESPE ne bénéficie qu'à ceux qui la touchent, et les praticiens en milieu de carrière pouvaient légitimement se sentir oublier une fois de plus. La mauvaise explication par le gouvernement associée à l'impact psychologique de la renumérotation des échelons, faisant penser à certains qu'ils avaient été rétrogradés. A été aggravée par la désinformation portée par certains syndicats concurrents laissant penser aux praticiens qu'ils avaient perdu en salaire et a eu un retentissement significatif sur le vote aux élections professionnelles en défaveur de l'INPH.
Le premier côté positif est que notre syndicat qui à la suite du COVID avait été laminé et était tombé à une petite dizaine de membres est reparti dans une dynamique positive avec une augmentation de 50% lors des deux dernières années. Cette augmentation s'accompagne d'une meilleure représentation démographique par rapport à la population médicale de nos hôpitaux avec notamment une féminisation.

Néanmoins, nous restons principalement en milieu et fin de carrière mais cela correspond aux praticiens qui voient et parfois même subissent les disfonctionnements justifiant la syndicalisation. Notre syndicat est représenté dans pratiquement tous les départements français même si des zones blanches persistent. Cette représentation et l'investissement de nos membres nous a permis d'avoir des membres élus aux commissions paritaires nationales (Dr MH Lacoste, CSN et CDN Chirurgie, Dr E Thore, CDN Médecine, Dr Ch Biron-Andréani, CDN Biologie) mais aussi de pouvoir proposer à l'INPH des candidats aux commissions régionales paritaires pour 10 régions.
Une difficulté pour notre action syndicale est de prendre en compte l'isolement des praticiens avec un enferment dans des « silos » (gestion par pôle) et de moins en moins de lieux pour se retrouver dans son propre hôpital (évolution des internats). D'un autre côté, les visioconférences, assez largement adoptées, permettent d'accompagner des praticiens dans des réunions avec l'administration, même si l'on se trouve à distance (pourvu que la technique fonctionne). Lorsque j'ai adhéré à la branche locale toulousaine de notre syndicat nous étions une vingtaine ! La question est comment faire pour que localement chacun puisse participer à une dynamique en ayant un soutien national ? Une piste, déjà réalisée par certains, est d'obtenir, conformément au droit syndical, l'accès à la liste des praticiens de leur centre hospitalier ou GHT pour diffuser avec éthique et parcimonie des informations syndicales.

2. Rapport financier

Le trésorier présente le rapport financier.
Le rapport financier correspond à un compte de résultats. Solde 2023 :, solde 2024 : . Le syndicat n'a pas de biens meubles ou immeubles ni placements. Les revenus correspondent aux cotisations syndicales des membres : 32 cotisations à la fin de l'exercice 2024. Pour mémoire, en 2025, on est déjà à 14 cotisations. Les débours correspondent principalement à la cotisation à l'INPH, puis aux frais bancaires et aux remboursements de frais de déplacement. Les frais bancaires sont particulièrement importants (23,35€ par mois augmentés à 24,15€) faisant poser la question d'un changement de banque. Les frais du site internet sont eux très faibles. Nous avons perçu un remboursement correspondant à la résiliation de l'abonnement de carte bleue. L'un des débits indus d'une société d'autoroute n'a pas été remboursé à ce jour pour une somme de plus de 1500€.
Le trésorier envisage de changer de banque au moins géographiquement et probablement de société au vu des importants coûts de tenue de compte.
Tableau financier en pièce jointe.
Le quitus financier a été voté à l'unanimité.

3. Nos membres dans les instances nationale et régionales, secrétariat général

La secrétaire générale adjointe présente le travail dans les commissions nationales paritaires. La secrétaire générale présente l'activité à l'ANFH et les perspectives de la certification, qui va remplacer le DPC, elle annonce l'organisation de webconférences sur les travaux de certification avec le Dr Marie-Annick … du Syndicat.

4. Election du conseil d'administration

Le CA était soumis à renouvellement. Ont fait acte de candidature :
Christine Biron-Andréani
Hervé Blanchard
Pascale Blouin
Ali Dadban
Christophe Hein
Marie Hélène Lacoste
François Prevoteau du Clary
Patrice Ray
Pierre Rumeau

Emmanuelle Thore
François Vali
Les candidatures ont été mises au vote, les candidats ont été chacun élu à l'unanimité.

L'AG remercie chaudement les Dr Michèle Akierman et Francesco Madonna pour leur action au profit du syndicat et les accompagne de ses vœux pour leur départ en retraite. Le Dr Michèle Akierman a fait part à l'assemblée de sa volonté à poursuivre sa collaboration avec notre syndicat. L'assemblée générale a fait part au CA nouvellement élu de son souhait que les dispositions statutaires permettant au Dr Akierman de continuer à œuvrer pour notre syndicat soient mises en œuvre.

5. Questions diverses

a/ Mise en place d'un groupe de travail sur le harcèlement moral porté par le Dr P. Blouin. Une des activités sera de recueillir de façon anonyme les cas à visée de les colliger pour une action didactique (reconnaitre notamment les mécanismes mis en place pour les détecter au plus tôt) et de sensibilisation.
b/ Les membres ont discuté des moyens de communication. Le consensus est : de garder et favoriser la communication par WhatsApp, de demander lors de l'adhésion l'accord des membres pour la diffusion interne aux membres à jour de cotisation en clair pour faciliter les réponses et discussions mais aussi les rapprochements régionaux et locaux

19h, l'ordre du jour ayant été épuisé le président lève la séance.

Le Président,
Dr Pierre Rumeau,

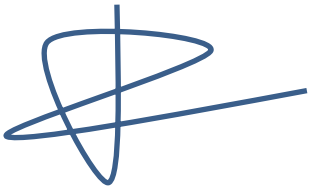

La Secrétaire Générale Adjointe,
Dr Emmanuelle Thore,

Pièce jointe : tableau financier transmis par le Dr Christophe Hein Trésorier ;

Solde en début d'exercice au 1er janvier 2024 : 7242.02 €

Solde en fin d'exercice au 31 décembre 2024 : 7769.15 €

Produits

- Nombre de cotisations : 32 cotisations 2024>3200€, 1 cotisation 2023 100€
- Remboursement cotisation carte octobre 2024 : 22.92€

Charges

- Remboursement de frais : Chèques 90€ (11/2024)
- Cotisation annuelle INPH : 1200 €
- Frais de tenus de compte : 280.20€+ Frais décembre 2023 22,35€+ Commission Mouvement 2,16 €

-Autres :

Site Web 31,18€

Carte business Pro dual débit : 09 avril 55€ ; 09 juillet 27.50€

Débit erroné janvier 1087,40 €

Compte de résultats
Produits –Charges: 3322,92-2795,79=527,13€